

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU**

Séance # 09-2017

À une session régulière du conseil municipal de Plaisance tenue le mardi 5 septembre 2017 à 19H00, à la Place des aînés de Plaisance, au 62, rue St-Jean-Baptiste, sous la présidence de Madame Paulette Lalande, Maire.

Sont présents:

M. Thierry Dansereau, conseiller	siège #1
M. Daniel Séguin, conseiller	siège #2
M. Nil Béland, conseiller	siège #3
M. Luc Galarneau, conseiller	siège #4
M. Christian Pilon, conseiller	siège #5
M. Raymond Ménard, conseiller	siège #6

Le Directeur général/Secrétaire-trésorier, Monsieur Paul St-Louis est aussi présent.

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, constate qu'il y a quorum et déclare la session ouverte.

09-143-17 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Luc Galarneau

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté et modifié.

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

09-144-17 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION TENU LE 7 AOÛT 2017 (#08-2017)

Il est proposé par M. Daniel Séguin

QUE le procès-verbal de la session tenue le 7 août 2017 (#08-2017) soit adopté tel que présenté.

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

SUIVI DES SESSIONS PRÉCÉDENTES

Aucun suivi.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

**09-145-17 ADOPTION DES COMPTES (CHÈQUES #201700616
À #201700687)**

Il est proposé par M. Nil Béland

QUE les comptes payés par les chèques #201700616 à #201700687 pour montant de 54 177,50\$ soient et sont ratifiés par ce conseil et d'en charger les montants au compte de la Municipalité de Plaisance (compte #100156).

NOTE : Mme Paulette Lalonde, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

Engagements de crédit

Conformément aux dispositions du règlement #374-07, le Directeur général/Secrétaire-trésorier atteste que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont faites.

_____ (signé) _____
Paul St-Louis
Directeur général/Secrétaire-trésorier

CORRESPONDANCE

Mini-scribe
MAMOT - Rapport financier 2016
Lettre citoyens - roulottes
Bilan CJS 2017

PÉRIODE DE L'ASSISTANCE

19 h 10
6 personnes sont présentes.

DÉPÔT DES RAPPORTS ADMINISTRATIFS DE

AOÛT 2017

**09-146-17 ANALYSE DES RAPPORTS DE TEMPS DES EMPLOYÉS
MUNICIPAUX (PAI#16-17 À PAI#17-17)**

Il est proposé par M. Thierry Dansereau

QUE ce conseil ratifie les rapports Pai#16-17 à Pai#17-17 couvrant la période du 16 juillet au 12 août 2017. Les salaires bruts versés pour la même période sont évalués à 47 786,20\$.

NOTE : Mme Paulette Lalonde, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

DÉPÔT DES RAPPORTS ADMINISTRATIFS
AOÛT 2017

- Rapports mensuels de l'inspecteur en bâtiment
- Rapports mensuels de la consommation d'eau et analyses
- Rapport mensuel des ordures et du recyclage
- Rapport du Directeur du service des incendies
- Rapport de l'animateur en loisirs

RAPPORT DES COMITÉS

A) GESTION FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES

09-147-17 FRAIS DE REPRÉSENTATIONS ET DE
DÉPLACEMENTS

Il est proposé par M. Christian Pilon

QUE ce conseil autorise le paiement pour les frais de déplacements et de représentations suivants :

Sarah Lalande Dansereau, Urb.	74.70\$
Sylvain Desjardins, pompier	15.00\$

QUE ce conseil autorise le paiement pour les frais de déplacements et de représentations suivants :

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

RAPPORT DE LA SITUATION FINANCIÈRE AOÛT 2017

Conformément aux dispositions prévues au Code municipal, le Directeur général/Secrétaire-trésorier dépose le rapport sommaire des activités financières de la municipalité au 31 août 2017.

09-148-17 PARTY DE NOËL

Il est proposé par M. Christian Pilon

QUE ce conseil autorise le paiement d'une somme n'excédant pas 1 000\$ pour la réalisation du souper des fêtes des employé(e)s et élu(e)s municipaux ;

QUE M. Paul St-Louis, Directeur général/Secrétaire-trésorier soit autorisé à régler la facture pour le souper des fêtes.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

09-148-17 PARTY DE NOËL (suite)

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

09-149-17 MANDAT AU GROUPE GENIARP POUR LE SURVOL DES SABLIERES EN EXPLOITATION SUR NOTRE TERRITOIRE

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Plaisance dénombre trois (3) sablières en exploitation sur son territoire;

CONSIDÉRANT que la Municipalité est dans son droit de réclamer des redevances auxdites sablières pour compenser l'usure occasionner à son réseau routier par le camionnage intensif qui en résulte;

CONSIDÉRANT que les redevances sont payables au poids (tonne) ou volume (mètre cube) selon les déclarations volontaires faits par les exploitants;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a pris des relevés de chacune de ses sablières à l'automne passé et doit reprendre des mesures afin de valider l'exactitude des déclarations produites par les exploitants;

**POUR CES MOTIFS,
Il est proposé par M. Nil Béland**

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Plaisance mandate le Groupe Geniarp pour produire un levé aéroporté par système LIDAR avec contrôle GPS, afin d'être en mesure de calculer les changements volumétriques pour chacun des quatre (4) sites.

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

09-150-17 DON « PAS-À-PAS AVEC JACQUES

CONSIDÉRANT la demande de M. Jacques Lavigne et M. Patrick Lavallée afin de ramasser des fonds pour l'Atelier FSPN, organisme qui aide à augmenter l'autonomie des personnes handicapées ;

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

09-150-17 DON « PAS-À-PAS AVEC JACQUES (suite)

Il est proposé par M. Christian Pilon

QUE ce conseil accepte de donner 100\$ à l'organisme l'Atelier FSPN pour le marcheton de M. Lavigne.

NOTE : **Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

Adoptée à l'unanimité.

09-151-17 PARTICIPATION AU PROJET DE DÉPLIANT
D'INFORMATION SUR LES MATIÈRES
RÉSIDUELLES DE LA MRC DE PAPINEAU

CONSIDÉRANT que la MRC de Papineau projette de concevoir un dépliant qui sera distribué dans chaque logement des municipalités participantes afin d'informer les citoyens sur les matières acceptées lors des différentes collectes et à l'écocentre et en y mettant l'emphase sur l'amélioration des performances de la collecte sélective;

CONSIDÉRANT que le programme Amélioration de la performance - édition 2017 de Tricentris offre une subvention de 0,50\$ par citoyen afin de mettre en place des projets visant à améliorer la quantité et la qualité des matières recyclables issues de la collecte sélective;

CONSIDÉRANT qu'une demande a été acheminée à la municipalité de Plaisance afin de participer à ce projet commun et d'accepter que la subvention du programme « Amélioration de la performance - édition 2017 soit versée à la MRC afin de réaliser ledit projet;

CONSIDÉRANT qu'un nombre minimal de municipalités doit participer afin de s'assurer de la viabilité du projet;

Il est proposé par M. Luc Galarneau

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

09-151-17 PARTICIPATION AU PROJET DE DÉPLIANT
D'INFORMATION SUR LES MATIÈRES
RÉSIDUELLES DE LA MRC DE PAPINEAU
(SUITE)

QUE la municipalité de Plaisance participe au projet de réalisation et de distribution d'un dépliant afin d'informer les citoyens sur les matières acceptées lors des différentes collectes et à l'écocentre et en y mettant l'emphase sur l'amélioration des performances de la collecte sélective;

QUE la municipalité de Plaisance accepte que la subvention du programme Amélioration de la performance - édition 2017 de TRICENTRIS soit versée à la MRC afin de réaliser ledit projet;

QUE la municipalité de Plaisance ne fera pas de demande au programme Amélioration de la performance - édition 2017 de TRICENTRIS;

ET QUE Monsieur Paul St-Louis, Directeur général/Secrétaire-trésorier soit mandaté pour assurer un suivi dudit projet et de compléter tous les documents qui lui sont associés.

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

09-152-17 SOUSSION POUR TÉLÉMÉTRIE

CONSIDÉRANT l'appel d'offre parue sur SEAO pour lesdits travaux;

CONSIDÉRANT la soumission suivante reçue :

Soumissionnaire	Prix Incluant les taxes
Lecompte Pouliot Inc.	\$75 423,60\$

Il est proposé par M. Christian Pilon

QUE ce conseil retienne les services de Lecompte Pouliot Inc. pour exécuter les travaux;

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

09-153-17 OUVERTURE DE SOUMISSIONS POUR
RÉNOVATION DE LA RAMPE D'ACCÈS À LA
SALLE MUNICIPALE (281, DESJARDINS)

CONSIDÉRANT l'appel d'offres par invitation pour lesdits travaux;

CONSIDÉRANT la soumission suivante reçue :

COMPAGNIE	PRIX Avant taxes	PRIX TOTAL <u>Taxes</u> <u>incluses</u>	CONFORMITÉ
Rénovations Lemay Construction	43 483,37\$	49 995,00\$	

Il est proposé par M. Raymond Ménard

QUE ce conseil octroie le contrat de rénovation de la rampe d'accès à Rénovations Lemay Construction;

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

09-154-17 CESSION DU LOT 4 852 695

CONSIDÉRANT que la municipalité de Plaisance détient un lot de petite dimension enclavé sur une propriété privé anciennement une source pour l'aqueduc avec réservoir;

CONSIDÉRANT que la municipalité veut céder ledit lot aux propriétaires de la Ferme des grandes baies ;

Il est proposé par M. Thierry Dansereau

QUE ce conseil municipal informe les parties concernées, soit les propriétaires actuels, que la municipalité cède le lot 4 852 695 tel que décrit dans le préambule de la présente résolution, sans aucune considération;

QUE le maire et le directeur-général ou leurs remplaçants soient autorisés à signer les tous les documents et actes requis afin de donner suite à cette résolution.

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

09-155-17 EMBAUCHE DU BRIGADIER SCOLAIRE/KIM BÉDARD
LEBLANC/SAISON AUTOMNE-HIVER 2017-2018

CONSIDÉRANT les demandes du conseil d'établissement scolaire à l'importance d'avoir un brigadier scolaire ;

CONSIDÉRANT l'importance pour le conseil municipal de sécuriser la traversée des étudiant(e)s sur la rue Principale ;

**Pour ces motifs,
Il est proposé par M. Raymond Ménard**

QUE ce conseil retienne les services de Mme Kim Bédard Leblanc, au taux de XX,XX\$/heure pour un total de 2 heures par jour, ce pour les 183 jours de surveillance en fonction du calendrier scolaire ;

QUE ce conseil mandate le Directeur général/Secrétaire-trésorier à effectuer les virements budgétaires appropriés à la réalisation de la présente résolution ;

QUE le Maire, Madame Paulette Lalande, et le Directeur général/Secrétaire-trésorier, M. Paul St-Louis, soient et sont mandatés à signer ladite convention de travail.

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

B) SÉCURITÉ PUBLIQUE ET HYGIÈNE DU MILIEU

09-156-17 EMBAUCHE D'UN POMPIER STAGIAIRE/MME
KARINE MÉNARD

CONSIDÉRANT que conformément aux dispositions du règlement numéro 348-04 qui est entré en vigueur le 4 octobre 2004 concernant l'établissement du service incendie;

CONSIDÉRANT les recommandations du Directeur du service des incendies, M. Éric Clément;

Il est proposé par M. Nil Béland

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

09-156-17 EMBAUCHE D'UN POMPIER STAGIAIRE/MME
KARINE MÉNARD (suite)

QUE Madame Karine Ménard soit embauchée comme stagiaire au sein du service incendie pour une durée d'un (1) an.

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

09-157-17 NOMINATION D'UN LIEUTENANT/M. ALEX
CHARLEBOIS

CONSIDÉRANT que conformément aux dispositions du règlement numéro 348-04 qui est entré en vigueur le 4 octobre 2004 concernant l'établissement du service incendie;

CONSIDÉRANT les recommandations du Directeur du service des incendies, M. Éric Clément;

Il est proposé par M. Christian Pilon

QUE Monsieur Alex Charlebois soit nommé comme lieutenant au sein du service incendie de Plaisance;

QUE la nouvelle structure sera composée du directeur : M. Éric Clément, du directeur adjoint : M. Sylvain Desjardins et de quatre (4) lieutenants (en ordre hiérarchique) : M. Mario Sabourin, M. Daniel Ménard, M. Alex Charlebois et M. Patrick Lavigne.

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

09-158-17 DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA
MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION
DES TRANSPORTS (MTMDET) POUR METTRE EN
PLACE DES MESURES POUR AMÉLIORER LA
SÉCURITÉ DES PIÉTONS SUR LA CHEMIN DES
PRESQU'ÎLES

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Plaisance, a fait des représentations auprès des autorités la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées (CSCV), afin que cette dernière continue à offrir le service

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

09-158-17 DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS (MTMDET) POUR METTRE EN PLACE DES MESURES POUR AMÉLIORER LA SÉCURITÉ DES PIÉTONS SUR LA CHEMIN DES PRESQU'ÎLES (suite)

de transports scolaire pour les jeunes élèves de la rue Martin;

CONSIDÉRANT que selon la politique en vigueur à la CSCV, les élèves du primaire 2e et 3e cycle qui demeurent à 1600 mètres ou moins de l'école, ne profitent plus de service de transports scolaire;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de cette même politique, un enfant de huit ans peut se trouver dans l'obligation d'emprunter le chemin des Presqu'îles pour se rendre à l'école, soit une route sans trottoirs ni accotements suffisants pour marcher en toute sécurité;

CONSIDÉRANT que nous avons jugé cette situation trop dangereuse et pour l'instant la CSCV a accepté d'accorder un sursis de deux an, afin de permettre la mise en place des mesures pour améliorer la sécurité des usagers.

**POUR CES MOTIFS,
Il est proposé unanimement**

QUE ce conseil demande aux autorités du MTMDET de prendre en considération ce qui précède dans la planification des travaux de réfection du tronçon du chemin des Presqu'îles, situé entre la rue Lalande et la rue Martin;

QU' une copie conforme soit envoyée à la Commission scolaire au Cœur-des-vallées, aux résidants concernés de la rue Martin, à la SEPAQ et MTMDET.

Adoptée.

C) URBANISME, TOURISME, MISE EN VALEUR ET RESTAURATION

08-159-17 COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DU 12 JUIN 2017

CONSIDÉRANT le dépôt du procès-verbal du 12 juin 2017 du comité consultatif d'urbanisme ;

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

08-159-17 COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DU 12 JUIN
2017 (suite)

CONSIDÉRANT les recommandations dudit procès-verbal
des résolutions #17-06-29 à 17-06-32;

Pour ces motifs,
Il est proposé par M. Raymond Ménard

QUE ce conseil entérine les recommandations du
comité consultatif d'urbanisme pour les
résolutions #17-06-29 à #17-06-32.

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande
si l'adoption de cette résolution est
unanime.

Adoptée à l'unanimité.

09-160-17 RÈGLEMENT URB 16-05-30 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT DE ZONAGE URB 99-05 -
DISPOSITIONS CONCERNANTS LES DIMENSIONS
DES BÂTIMENTS ET LES AUTRES USAGES
COMPLÉMENTAIRES

CONSIDÉRANT que le conseil municipal peut
modifier le règlement de zonage
numéro URB 99-05 en vertu de la Loi
sur l'aménagement et l'urbanisme
conformément aux articles 123 à
137.17 inclusivement;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire
modifier les dispositions concernant
les dimensions des bâtiments;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire
modifier les dispositions concernant
les usages complémentaire;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de
consultation a eu lieu lundi le 7
août 2017;

Il est proposé par M. Luc Galarneau

QUE ce conseil adopte le règlement URB 16-05-30.

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si
l'adoption de cette résolution est
unanime.

Adoptée à l'unanimité.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

**09-161-17 PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT URB 17-05-39
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE URB 99-05
- DISPOSITIONS CONCERNANTS L'IMPLANTATION
DES ROULOTTES DANS LA COUR ARRIÈRE**

CONSIDÉRANT que le conseil municipal peut modifier le règlement de zonage numéro URB 99-05 en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme conformément aux articles 123 à 137.17 inclusivement;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire modifier les dispositions concernant l'implantation des roulottes dans la cour arrière des lots transversaux;

Il est proposé par M. Nil Béland

QUE ce conseil adopte le premier projet de règlement URB 17-05-39.

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

AVIS DE MOTION
RÈGLEMENT URB 17-05-39 DISPOSITIONS CONCERNANTS
L'IMPLANTATION DES ROULOTTES DANS LA COUR ARRIÈRE
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE URB 99-05

Raymond Ménard, conseiller, donne avis de motion de la présentation d'un règlement URB 17-05-39 concernant l'implantation des roulottes dans la cour arrière des lots transversaux.

Attendu que pour l'avis de motion ci-haut mentionné le conseiller demande dispense de lecture du règlement. Le règlement sera disponible pour la séance subséquente à l'adoption.

**09-162-17 AIDE FINANCIÈRE OBV RPNS/PROJET DE MISE
EN PLACE D'UN OUTIL D'AIDE À LA DÉCISION
POUR LES MUNICIPALITÉS AFFECTÉES PAR LES
INONDATIONS ET AU DÉVELOPPEMENT D'UN
PLAN DE GESTION DES EAUX PLUVIALES POUR
LE SECTEUR TOUCHANT LA RIVIÈRE PETITE-
NATION**

CONSIDÉRANT que la Fédération Canadienne des municipalités lance un appel de projets touchant les changements climatiques;

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

09-162-17 AIDE FINANCIÈRE OBV RPNS/PROJET DE MISE EN PLACE D'UN OUTIL D'AIDE À LA DÉCISION POUR LES MUNICIPALITÉS AFFECTÉES PAR LES INONDATIONS ET AU DÉVELOPPEMENT D'UN PLAN DE GESTION DES EAUX PLUVIALES POUR LE SECTEUR TOUCHANT LA RIVIÈRE PETITE-NATION (suite)

CONSIDÉRANT que l'Organisme de bassins versants des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon (OBV RPNS) en collaboration avec l'Institut national de recherche scientifique désire soumettre un projet qui consiste à la mise en place d'un outil d'aide à la décision pour les municipalités affectées par les inondations et au développement d'un plan de gestion des eaux pluviales pour le secteur touchant la rivière Petite Nation;

CONSIDÉRANT que le territoire circonscrit par le projet concerne les municipalités ayant été fortement touchées par les fortes pluies et les inondations au printemps 2017;

CONSIDÉRANT que le projet vise à évaluer les zones à risque d'inondation, à mettre en place un outil d'aide à la décision, à diagnostiquer les problèmes liés à la gestion des eaux pluviales sur les territoires municipaux, à les analyser, puis émettre des recommandations visant une meilleure gestion des eaux pluviales;

CONSIDÉRANT les municipalités interpellées par le projet devront participer à au moins 4 rencontres (sur 2 ans), à compléter l'autodiagnostic municipal sur la gestion des eaux pluviales et à collaborer avec les autres municipalités participantes pour échanger sur les bonnes pratiques;

CONSIDÉRANT le coût de participation au projet demandé par l'OBV RPNS s'élève à 1000 \$

Il est proposé par M. Thierry Dansereau

QUE la municipalité de Plaisance accepte d'être partenaire dans ce projet initié par l'OBV RPNS, pour un montant de 1000 \$ maximum.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

09-162-17 AIDE FINANCIÈRE OBV RPNS/PROJET DE MISE EN PLACE D'UN OUTIL D'AIDE À LA DÉCISION POUR LES MUNICIPALITÉS AFFECTÉES PAR LES INONDATIONS ET AU DÉVELOPPEMENT D'UN PLAN DE GESTION DES EAUX PLUVIALES POUR LE SECTEUR TOUCHANT LA RIVIÈRE PETITE-NATION (suite)

NOTE : Mme Paulette Lalonde, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

D) LOISIRS ET CULTURE

E) TRANSPORT ET VOIRIE

09-163-17 SIGNATURE DU CONTRAT AVEC LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS (MTMDET) POUR L'ENTRETIEN HIVERNAL DU CHEMIN DES PRESQU'ÎLES

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Plaisance procédera aux travaux de déneigement, déglaçage du chemin des Presqu'îles sur une distance de 0,913 km pour le bénéfice du MTMDET;

CONSIDÉRANT que la Municipalité recevra une subvention de l'ordre de 3 271,69 pour faire ces travaux;

09-163-17 SIGNATURE DU CONTRAT AVEC LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS (MTMDET) POUR L'ENTRETIEN HIVERNAL DU CHEMIN DES PRESQU'ÎLES

CONSIDÉRANT qu'un contrat doit être signé à cet effet;

POUR CES MOTIFS,
Il est proposé par M. Christian Pilon

QUE ce conseil le Maire et le Directeur général et Secrétaire-trésorier à signer tous les documents donnant effet à la présente.

NOTE : Mme Paulette Lalonde, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

09-164-17 PROGRAMME RÉHABILITATION DU RÉSEAU
ROUTIER LOCAL - VOLET - REDRESSEMENT DES
INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES

CONSIDÉRANT que le conseil de la Municipalité de Plaisance a pris connaissance des modalités d'application du Volet - Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) ;

CONSIDÉRANT que le conseil de la Municipalité de Plaisance désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local de niveaux 1 et 2 ;

CONSIDÉRANT que les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC de Papineau a obtenu un avis favorable du MTMDET ;

**POUR CES MOTIFS,
Il est proposé par M. Christian Pilon**

QUE ce conseil autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet RIRL.

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

F) POLITIQUE FAMILIALE MUNICIPALE

NOUVEAUX ITEMS

09-165-17 DEMANDE D'UN TAUX DE TAXATION UNIFORMISÉ
COMMISSION SCOLAIRE AU CŒUR-DES-VALLÉES
(CSCV) ET WESTERN QUEBEC

CONSIDÉRANT que le taux de taxe de la CSCV est beaucoup plus élevé que celui de la commission scolaire Western Québec ;

CONSIDÉRANT que tous les citoyens, n'ayant pas d'enfant fréquentant une école, peuvent changer de commission scolaire ;

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

09-165-17 DEMANDE D'UN TAUX DE TAXATION UNIFORMISÉ
COMMISSION SCOLAIRE AU CŒUR-DES-VALLÉES
(CSCV) ET WESTERN QUEBEC (suite)

CONSIDÉRANT que cette situation peut causer la fermeture de certaines écoles de la CSCV dans notre région ;

CONSIDÉRANT que certaines régions dans la province de Québec bénéficient d'un taux uniformisé ;

Il est proposé par M. Thierry Dansereau

QUE ce conseil demande au Gouvernement du Québec que la loi soit modifiée afin qu'un taux de taxation uniformisé soit imposé à toutes les commissions scolaires présentes dans notre région ;

NOTE : Mme Paulette Lalonde, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

09-166-17 SERVICES D'ACCOMPAGNEMENT - MANDAT À
QUADRIVIUM

CONSIDÉRANT l'offre de service de la firme Quadrivium en date du 24 août 2017 afin d'offrir un service d'accompagnement dans différents projets d'infrastructures municipales ;

Il est proposé par M. Christian Pilon

QUE ce conseil retienne les services de Quadrivium pour un service d'accompagnement dans différents projets d'infrastructures municipales, le tout pour un montant de 10 000\$, taxes en sus ;

QUE le Directeur général/Secrétaire-trésorier est autorisé à effectuer le paiement des frais afin de permettre la réalisation de la présente résolution.

NOTE : Mme Paulette Lalonde, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

PÉRIODE DE L'ASSISTANCE

20 h 40

6 personnes sont présentes.

09-167-17 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE 20H58

Il est proposé par M. Luc Galarneau

QUE la séance soit et est levée.

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande
si l'adoption de cette résolution est
unanime.

Adoptée à l'unanimité.

_____ (signé) _____
Paulette Lalande
Maire

_____ (signé) _____
Paul St-Louis
Directeur général/
Secrétaire-trésorier